PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service de l'économie agricole

Arras, le 04 JUIL. 2023

Arrêté modificatif n°1 désignant les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture – CDOA

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000, notamment ses articles 1 à 3 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 portant création de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2022 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA);

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2019 habilitant les organisations syndicales d'exploitants agricoles à être représentées au sein des commissions ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu La proposition de nouveaux représentants pour l'association Nord nature environnement et de la Chambre des métiers et de l'Artisanat

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'alinéa «II j et k» de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2022 est remplacé comme suit :

j - Représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement

Monsieur Gérard CAILLIEZ, Nord nature environnement, Titulaire ;

- pas de suppléante

Monsieur Bernard DUHANEZ, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, titulaire ;

- pas de suppléant.

k - Représentants de l'artisanat

Monsieur Thibault SALOME, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais, titulaire :

- Madame Marie-Josée ORLOF, Président Pas -de-Calais de la CMA Hauts-de-France, suppléant ;

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :
Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Le Préfet du Pas-de-Calais

Jacques BILLANT